



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015-11-01

Date de convocation
29.10.2015

Date d'affichage
16.11.2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

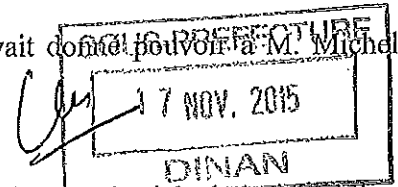
L'an deux mil quinze,
Le six novembre à vingt heures
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel ULMER

Etaient présents : MM. Daniel LEFEUVRE ; Daniel BESNARD ; Mme Josiane AVENEL, adjoints
Mmes Linda GORDON ; Chantal UZURET ; MM. Pierre CARADEUC ; Alain CHERIAUX ; Christian COUPE ; Jean François LEJEUNE ; Pierre de LEUSSE ; Bruno RIOLON ; Loïc ROBERT ; Philip WITTAMORE.

formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Mme Stéphanie ROUXEL qui avait délégué son pouvoir à M. Michel Ulmer

M. Philip Wittamore a été élu secrétaire



La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017.

Le Préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le Préfet propose alors les neuf grands regroupements suivants :

- CC Quintin Communauté + CC Centre Armor Puissance 4 + Saint Brieuc Agglomération + CC Sud Goëlo
- CC Lanvollon Plouha + CC du Leff
- Lamballe Communauté + CC Arguenon Hunaudaye + CC Pays de Moncontour + CC Pays de Du Guesclin + CC Côte de Penthièvre
- CC Pays de Matignon + CC Plancoët Plélan
- Dinan Communauté + CC Pays de Caulnes + CC Rance Frémur
- Cidéral + CC Hardouiniais Mené + CC Mené + communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec
- Lannion Trégor Communauté + CC Haut Trégor + CC Presqu'île Lézardrieux
- Paimpol Goëlo + CC Pontrieux Communauté + Guingamp communauté + CC Pays de Bégard + CC Belle Isle en Terre + CC Bourbriac
- CC Kreiz Breizh + CC Callac Argoat.

Par ailleurs, le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est identique avec celui de l'EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de prononcer un avis sur ce schéma.

OBJET

*Projet de schéma
départemental de
coopération
intercommunale des
Côtes d'Armor*

Le Maire certifie que la présente délibération a été transmise en Sous Préfecture de DINAN au titre du contrôle de la légalité le 16 novembre 2015 et qu'ainsi elle a acquis le caractère exécutoire requis par la loi

Le Maire



Après en avoir délibéré, le projet est soumis au vote :

- 12 voix pour le schéma proposé pour un regroupement Cidéal+ CC Hardouinçais Mené + CC Mené + communes de Mûr de Bretagne et Saint Connec
- 1 voix pour un regroupement Lamballe Communauté
- 2 abstentions.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor proposé par M. le Préfet.

Pour copie conforme
le Maire Michel ULMER



